DÉFINITIONS ET CONCEPTS UTILISÉS PAR LE REGISTRE DES ENTREPRISES

DÉBUTER

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Qu'est-ce que le Registre des entreprises?

Le Registre des entreprises est une base de données sur la population des entreprises canadiennes. Statistique Canada l'a créé principalement pour établir les bases de sondage de ses enquêtes économiques. Il a été conçu de manière à faciliter la coordination de la couverture des enquêtes auprès des entreprises ainsi qu'à uniformiser la classification des unités déclarantes. Le registre permet également de rassembler des données sur les entreprises (caractéristiques, durée de vie, etc.).

Les nouvelles données recueillies dans le cadre du programme d'enquêtes de Statistique Canada ainsi que les fichiers du numéro d'entreprise de l'Agence de revenu du Canada (ARC) sont les principales sources d'information du Registre des entreprises. Grâce aux données administratives de l'ARC, on peut créer l'univers de toutes les entités commerciales.

Le Registre des entreprises couvre toutes les entreprises* canadiennes rencontrant au moins un des trois critères suivants :

- disposent d'une main-d'oeuvre pour laquelle des retenues sur la paie sont remises à l'ARC;
- réalisent un minimum de 30 000$ de chiffre d'affaires;
- sont constituées en société en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et ont rempli un formulaire fédéral de déclaration de revenus des sociétés au cours des trois dernières années.

Les données fournies dans ce produit font état du nombre **d'établissements statistiques** selon l'activité (**Système de classification des industries de l'Amérique du Nord**), les codes de **classification géographique** et les **tranches d'effectif** (incluant également une catégorie **«Indéterminé»**).

Qualité et limites des données

Le Registre des entreprises s'appuie en grande partie sur les données obtenues au cours de l'inscription à un numéro d'entreprise (NE) auprès de l'Agence de revenu du Canada (ARC). La qualité des totalisations indiquées au produit « Structure des industries canadiennes » (SIC) repose donc largement sur la qualité de l'information fournie par les entreprises canadiennes qui demandent un numéro d'entreprise.

* *Une entreprise possède un ou plusieurs établissements.*

Totalisations concernant les établissements :

Créations :

Règle générale, la création d'un établissement au Registre des entreprises s'effectue peu après l'attribution d'un NE par l'ARC à chacune des entreprises qui le demande. Les inscriptions à un NE servent à la mise à jour mensuelle du Registre des entreprises et, par conséquent, la création de la plupart des nouveaux établissements se produit quelques semaines seulement à la suite de leur enregistrement aux dossiers administratifs. Dans le cas d'un petit nombre d'établissements, l'absence d'information ou l'imprécision des renseignements fournis à l'ARC en ce qui a trait à la nature de l'activité retarde le processus de création. En effet, il faut communiquer avec l'entreprise afin d'obtenir les données nécessaires à leur création au Registre.

Puisque cette source administrative (ARC) est la principale indication donnant lieu à la création d'un établissement, seules les entreprises détenant un compte de NE sont reflétées au produit SIC. Toutefois, toutes les petites entreprises non constituées en société dont les ventes annuelles sont inférieures à 30 000 $ sont exclues des totalisations indiquées au produit SIC. On compte environ 2 000 000 de ces petits établissements.

La version *juin 2006* du SIC montre une hausse du nombre d'établissements suite à un changement méthodologique. Le Registre des entreprises a adopté une nouvelle façon de reconnaître les naissances. Les codes SCIAN les plus touchés sont dans les secteurs suivants: Transport et entreposage, Services immobiliers et services de location et de location à bail, Services professionnels, scientifiques et techniques.

Cessations d'activité :

Le code de cessation d'activité est attribué aux établissements du Registre si elles n'effectuent aucun versement au titre de la TPS ou des retenues sur la paye durant 12 mois consécutifs (ou 24 mois, s'il s'agit de versements trimestriels ou annuels au titre de la TPS). Il est donc possible qu'un établissement qui a cessé ses activités au cours de cette période soit encore inclus aux totalisations indiquées au produit SIC.

De même, l'incapacité de communiquer avec une entreprise, dans le cadre des activités d'enquête de Statistique Canada, peut aussi conduire à l'attribution d'un code de cessation d'activité aux unités du Registre des entreprises.

Annuellement, un code de cessation d'activité est attribué à environ 100 000 unités du Registre des entreprises pour les raisons mentionnées ci-dessus.

La version *décembre 2000* du SIC montre une baisse dans les comptes d'établissements. De même, la version *juin 2005* montre une diminution du nombre de petits établissements. On devrait également noter une baisse, en *décembre 2005* pour les grands établissements. Il faut attribuer ces baisses non pas à des facteurs économiques, mais plutôt au changement de méthodologie. Au cours des dernières années, la Division du Registre des entreprises a

analysé de nouvelles sources administratives afin de détecter plus rapidement et avec plus de précisions les fermetures d'entreprises. L'utilisation de nouveaux signaux est la résultante de cette analyse. Certains de ces signaux font maintenant partie des processus mettant à jour le Registre. Suite à l'introduction de ces nouvelles méthodes, la situation se régularisera pour les prochaines périodes de référence.

Classification géographique :

Veuillez noter que le Registre des entreprises a adopté la classification géographique type de 2001 à partir de juin 2003. La Classification géographique type (CGT-2001), mise à jour par Statistique Canada, sert de base à l'attribution du code de région géographique. Un lien est établi entre une entreprise particulière et le code de classification géographique à l'aide du code postal.

Puisque le code postal est conçu par la Société canadienne des postes et vise l'efficacité relativement à la distribution du courrier, il existe plusieurs cas où un code postal ne correspond pas aux frontières d'une seule unité géographique (selon la CGT). C'est le cas notamment des petites unités géographiques et des unités rurales. Cette situation prédomine dans les secteurs ruraux étant donné que les adresses se composent non pas d'un nom de rue mais plutôt d'une simple route rurale ou boîte postale, lesquelles servent à déterminer le code postal. Lorsqu'un seul code postal est attribué à diverses unités géographiques (selon la CGT), tous les établissements sous ce code postal sont alloués à une seule unité géographique qui, règle générale, représente la plus importante unité des environs. Il est donc possible que des unités géographiques (particulièrement les subdivisions de recensement) comptent des établissements dont la région géographique diffère quelque peu.

Pour la version de juin 2006 du SIC, l'agglomération de recensement 865 – Wetaskiwin accuse une augmentation importante du nombre d'établissements suite à des changements géographiques. De nouveaux codes postaux ont été ajoutés pour former cette agglomération de recensement.

Les tranches d'effectif :

Les estimations relatives au nombre d'employés sont dérivées, pour la majorité des établissements, à partir du montant versé par les employeurs au titre des retenues sur la paye pour le compte de leurs employés. Puisque la modélisation sert à produire ces estimations, il ne faut pas les confondre avec les estimations produites par l'Enquête sur la population active ou par l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures. Cette modélisation est un bon estimateur relativement au nombre d'employés au point de vue des établissements. De plus, ces estimations servent de variable de stratification pour les enquêtes. Cette variable est mise à jour mensuellement.

Même si certaines entreprises ne sont pas titulaires d'un compte de retenues sur la paye auprès de l'ARC, leur effectif peut se constituer de travailleurs contractuels, des membres de leur famille ou des propriétaires de l'entreprise. Le Registre des entreprises ne dispose

pas de cette information et classe ces établissements dans la catégorie « Indéterminé » en ce qui concerne les totalisations indiquées au SIC.

Le code de classification industrielle :

Le codage des établissements se base sur le concept de l'activité principale conformément à l'approche sous-tendant le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN-2002).

L'attribution d'un code de classification aux établissements nouvellement créés s'effectue, en tout premier lieu, à l'aide d'un logiciel de codage. Ce logiciel évalue la description de l'activité fournie par l'entreprise et attribue le code de classification industrielle qui est approprié (dans le cas d'environ 40 % des nouveaux enregistrements d'entreprises). Les descriptions d'activité imprécises font l'objet d'un codage non automatisé (dans le cas d'environ 60 %[1] des nouveaux enregistrements d'entreprises). À la suite du codage initial, il est possible que le code requiert une mise à jour si :

- la Division du Registre des entreprises (DRE) est informée d'un changement d'activité à la suite d'une communication avec l'entreprise dans le cadre d'une enquête[2];
- une mise à jour de la source administrative (ARC) indique un changement à l'activité commerciale;
- un profil de l'entreprise est effectué par le personnel de la DRE.

Au cours de 1997, la DRE a remplacé son système de classification des industries : elle est passée de la Classification type des industries de 1980 au Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 1997)[3].

Par Contre, le Registre des entreprises ne maintiendra plus les codes de la Classification type des industries (CTI) à partir de maintenant. Par conséquent, toutes les données diffusées après octobre 2004 ne le seront qu'avec le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).

Les produits qui seront touchés sont le CD-ROM Structure des industries canadiennes à partir de l'édition de décembre 2004, les extraits du registre pour les agences statistiques provinciales/territoriales et toutes les requêtes personnalisées qui demandent une ventilation par CTI.

Au cours de l'été 2002 on a adopté la version révisée du SCIAN : SCIAN 2002. L'optique de ces systèmes de classification (CTI et SCIAN) était différente. En effet, le SCIAN s'articule autour des principes de production alors que la CTI s'appuyait sur les biens et

[1] Inclut les enregistrements d'entreprises avec lesquelles une communication n'a pu être établie et qui ont été retournés à l'ARC.
[2] Ceci se produira seulement si l'établissement fait partie de l'échantillon d'enquête.
[3] http://www.statcan.ca/francais/concepts/industry_f.htm

services produits. Bien que, pour la majorité des enregistrements d'établissements, la DRE disposait de l'information suffisante pour l'attribution du code selon le SCIAN, une communication avec 300 000 entreprises s'est effectuée afin d'obtenir l'information supplémentaire ayant trait à la nature de leur activité. Selon l'information obtenue, un code selon le SCIAN a été attribué. Les systèmes de classification (CTI et SCIAN 1997) sont disponibles dans nos produits à partir de décembre 1998 et le CTI est disponible jusqu'à la période de référence de juin 2004. A partir de juin 2002, le SCIAN 1997 a été remplacé par le SCIAN 2002.

Voici les ***concepts clés*** définis dans le présent document :

Tableaux de concordance

Tranches d'effectif et la catégorie «Indéterminé»

Classification géographique type de 2001 (CGT)

- Description géographique
- Structure géographique
- Province et territoire
- Division de recensement
- Subdivision de recensement
- Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement
- Résidu

Établissement statistique

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN-2002)

- Description industrielle
- Secteur
- Sous-secteur
- Groupe
- Classe
- Classe nationale

Tables de concordance

Établissement statistique

L'établissement statistique est l'entité de production ou le plus petit regroupement d'entités de production* qui :

a) produit un ensemble de biens ou de services homogène;
b) ne croise pas les frontières provinciales;
c) fournit des données sur la valeur de la production, sur le coût des principaux intrants intermédiaires utilisés ainsi que sur la main-d'oeuvre (y compris son coût) utilisée aux fins de la production.

Par exemple, l'usine de fabrication qui fournit des données comptables sur la valeur des livraisons (ventes), les coûts directs et les coûts de main-d'oeuvre est considérée comme un établissement. Cependant, deux points de vente au détail peuvent constituer un seul établissement si leurs données comptables, décrites au point c) plus haut, ne sont pas disponibles individuellement, mais se retrouvent combinées à un niveau supérieur.

* *L'entité de production représente l'unité physique où se déroule l'activité économique. Elle doit donc avoir une adresse municipale et une main-d'oeuvre dédiée.*

Tranches d'effectif et la catégorie «Indéterminé»

Le produit «Structure des industries canadiennes» comprend les tranches d'effectif suivantes, et la catégorie «Indéterminé» :

Indéterminé
1 à 4
5 à 9
10 à 19
20 à 49
50 à 99
100 à 199
200 à 499
500+

Les établissements compris dans la catégorie «Indéterminé» incluent les travailleurs autonomes, i.e. les établissements qui n'ont pas de compte de retenue sur la paye mais dont l'effectif peut se composer d'employés contractuels, des membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise. Puisque le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information, ces établissements sont classés dans la catégorie «Indéterminé». Sont aussi inclus les établissements employeurs qui n'ont pas indiqué d'employés dans les douze derniers mois.

Il faut noter que les établissements sont classés par tranches d'effectif conformément à une estimation de leur effectif qui est dérivée des données sur les remises de retenues sur la paye. Les estimations sont utilisées essentiellement pour accroître l'efficacité des échantillons prélevés en vue des enquêtes statistiques. ***Elles ne doivent en aucun cas servir à compiler des estimations de l'effectif selon le secteur industriel.*** D'ailleurs, ces estimations indiquent en général le nombre maximum d'employés annuellement. De plus, une estimation de «10 employés» peut aussi bien représenter en réalité «10 employés à plein temps» que «20 employés à temps partiel» ou toute autre combinaison de l'effectif.

Géographie

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques du Canada utilisée à Statistique Canada. Elle a été conçue pour faciliter l'analyse des données statistiques en utilisant une définition uniforme des régions. On obtient ainsi un éventail d'unités géographiques qui sont utiles aux fins de l'analyse, de la collecte et de la compilation des données. Elle est utilisée principalement aux fins de la classification des unités statistiques telles que les établissements dont les activités se déroulent normalement à un endroit déterminé.

Deux critères ont été employés pour la sélection des unités géographiques dans le cadre de la Classification géographique type :

1) les répondants devaient pouvoir facilement identifier le niveau de détail géographique, puisqu'ils traitent régulièrement avec des unités administratives telles que les municipalités, les municipalités régionales ou les provinces;

2) les unités géographiques devaient être utiles à des fins statistiques.

Il existe trois genres de régions géographiques en vertu de la Classification géographique type de 2001 :

1) Provinces et territoires (13 au total)

2) Divisions de recensement (288 au total)

3) Subdivisions de recensement (5600 au total)

Structure de la Classification géographique type

Chacun des trois ensembles suivants couvre la totalité du territoire canadien. Ils constituent une structure hiérarchique : les subdivisions de recensement peuvent être groupées pour former des divisions de recensement, lesquelles peuvent être regroupées en province ou territoire.

1) Province et territoire

Les termes «province» et «territoire» désignent les principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'unités de base selon lesquelles les données sont totalisées et recoupées. Les dix provinces ajoutées aux trois territoires forment l'ensemble du Canada. À partir de décembre 2000, le produit Structure des industries canadiennes (SIC) inclue les trois territoires, dont le Nunavut.

2) Division de recensement

Le terme générique «division de recensement» désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province. Habituellement, elles sont créées afin de faciliter la planification régionale et la prestation des services qui peuvent être assurés plus efficacement sur une plus grande échelle qu'à celle de la municipalité.

En général, les limites de la division de recensement demeurent relativement stables pendant de nombreuses années. C'est pourquoi cette division s'est avérée utile aux fins de l'analyse des données chronologiques se rapportant à de petites régions géographiques. Il y a présentement 288 divisions de recensement selon la Classification géographique type de 2001.

Voici la liste des différents genres de divisions de recensement que l'on retrouve au Canada.

Communauté urbaine
Comté/County
District
District municipality
Division de recensement
Metropolitan municipality
Municipalité régionale de comté
Région
Regional district
Regional municipality
Territoire
United counties

3) Subdivision de recensement

Le terme générique «subdivision de recensement» désigne les municipalités (telles qu'elles sont définies par les lois provinciales) ou leurs équivalents : les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. Il y a présentement 5600 subdivisions de recensement selon la Classification géographique type de 2001. Il y a donc une réduction de 384 subdivisions de recensement par rapport à la Classification géographique type de 1996, principalement attribuable à la restructuration des municipalités dans plusieurs provinces.

Il convient de souligner que chacune des parties d'une subdivision de recensement qui chevauche une limite provinciale est considérée comme une subdivision de recensement distincte.

Un «code de genre» est attribué à chaque subdivision de recensement. En général, le «genre» indique le statut municipal, conformément aux lois provinciales constituant les municipalités en corporation. Ce code renferme des renseignements importants sur la nature de chaque subdivision de recensement et nous aide à distinguer celles dont le nom se ressemble.

La description de ce code se retrouve en cliquant sur l'icône «Afficher dimension active». Ensuite en cliquant sur «Récapitulation» du menu Dimension, on retrouvera une liste complète des abréviations utilisées et de leur description.

La structure hiérarchique des régions géographiques est représentée ci-dessous.

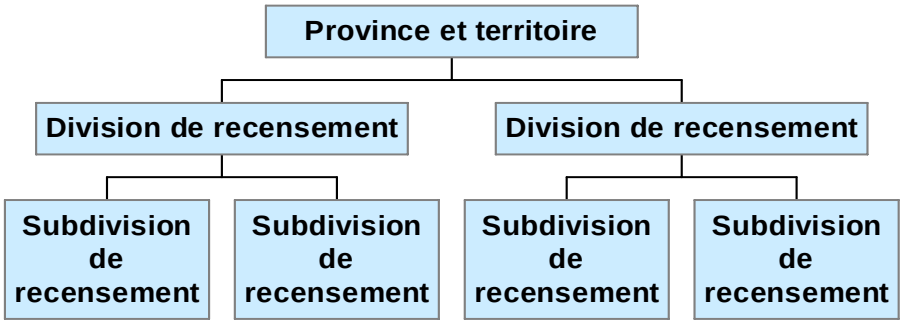

Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

La région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement sont d'autres unités-types créées aux fins de la diffusion de statistiques sur les grands centres urbains du Canada.

La région métropolitaine de recensement est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier compte au moins 100 000 habitants, d'après les résultats du dernier recensement. Le Canada compte 27 régions métropolitaines de recensement selon la CGT 2001. (Il s'agit de deux de plus qu'avec la CGT 1996.) Lorsqu'une région devient une région métropolitaine de recensement, son statut demeure inchangé même si sa population diminue.

L'agglomération de recensement correspond à une région urbaine plus petite. Elle est délimitée à partir d'un noyau urbanisé qui compte au moins 10 000 habitants. Cependant, si la population du noyau urbain devient inférieure à 10 000, l'agglomération de recensement est retirée du programme. Actuellement, il existe 113 agglomérations de recensement au Canada.

Résidu – <<000>>

Certains codes se composent du code de province/territoire suivi de zéros. On attribue ce code aux établissements statistiques lorsqu'on ne dispose pas de suffisamment d'information pour les situer avec précision au sein d'une subdivision de recensement ou d'une division de recensement d'après la Classification géographique type de 2001. Toutefois, l'information nous indique dans quelle province ou dans quel territoire un établissement réside.

Notez que dans le cas de la classification géographique de la région métropolitaine de recensement et l'agglomération de recensement, les codes représentant les résidus ont été fixés à 'néant'. Cet ajustement à été implanté afin de contrer le conflit créé lors du changement de la géographie de 96 (CGT96) à 2001 (CGT2001) où le code 000 représente désormais les territoires.

Codes des industries

A) Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) a été élaboré en 1997 et révisé en 2002 par les trois partenaires commerciaux de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) dans le but de regrouper les entreprises des trois pays en fonction de leurs activités. SCIAN 1997 se retrouve dans nos produits à partir de décembre 1998, jusqu'à décembre 2001 SCIAN 2002 apparaît dans nos produits à partir de juin 2002.

Le SCIAN ne vise pas à classer une entreprise qui peut être fort diversifiée mais plutôt les différentes composantes de l'entreprise, au niveau de l'établissement.

La structure du SCIAN prend forme d'une liste hiérarchique de l'ensemble des activités accompagnées de descriptions/définitions. Elle comprend :

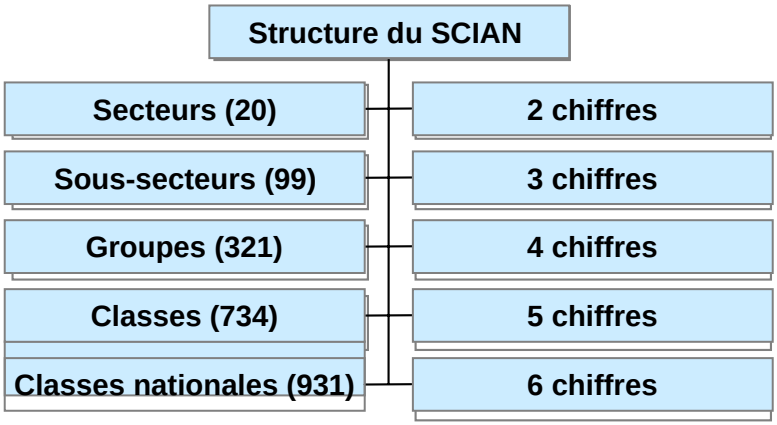

Les quatre premiers niveaux du SCIAN (les codes de 2 à 5 chiffres) visent à permettre aux trois pays de produire des statistiques économiques comparables. Au cinquième niveau (code à 6 chiffres), chaque pays peut élaborer les données nationales qui satisfont à ses propres exigences statistiques.

Veuillez noter que ce produit, «Structure des industries canadiennes», n'inclut pas les codes à 5 chiffres.

Pour une description des codes SCIAN 1997 et SCIAN 2002, veuillez cliquer sur l'icône SCIAN du produit SIC – Structure des industries canadiennes.

Note : Les codes SCIAN 1997 sont pratiquement les mêmes que les codes SCIAN 2002 sauf pour les secteurs 23 (Construction) et 51 (Information et culture).

Tables de concordance

Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2002) apparaît dans nos données (SIC – Structure des industries canadiennes) de juin 2002. Notre produit SIC pour cette période de référence contient donc une série de documents incluant de nouveaux tableaux de concordance: SCIAN 1997 – SCIAN 2002.

i) SCIAN 1997 – SCIAN 2002

La relation entre le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, version 1997 (SCIAN 1997) et la version 2002 (SCIAN 2002) est présentée lorsque vous cliquez sur l'icône "SCIAN" du SIC, et ensuite, en choisissant l'option "SCIAN 2002 Concordance et information".

Il existe deux documents en relation avec la concordance SCIAN 1997 – SCIAN 2002:

- Concordance SCIAN 1997 - SCIAN 2002 du secteur de la construction
- Concordance SCIAN 1997 - SCIAN 2002 du secteur de l'information et de la culture

Pour de plus amples renseignements

Veuillez communiquer avec nous :

Division du registre des entreprises
Statistique Canada
8-A2 Édifice Jean-Talon, Parc Tunney
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6

BRDInfoDRE@statcan.ca

1-888-553-9993

Télécopieur : (613) 951-6274

http://www.statcan.ca/francais/ads/61F0040XCB/index_f.htm

Vous pouvez également communiquer avec l'un des centres de consultation régionaux de Statistique Canada :

1-800-263-1136

Halifax
(902) 426-5331

Ottawa
(613) 951-8116

Winnipeg
(204) 983-4020

Edmonton
(780) 495-3027

Vancouver
(604) 666-3691

Montréal
(514) 283-5725

Toronto
(416) 973-6586

Régina
(306) 780-5405

Appareil de
télécommunications
pour malentendants
1-800-363-7629